



National Association
of Federal Retirees

Association nationale
des retraités fédéraux

28 mai 2019

L'honorable Ginette Petitpas Taylor C. P., députée
Ministre de la Santé
Édifice Brooke Claxton, pré Tunney
Ottawa (Ont.)
K1A 0K9

Madame la Ministre,

L'Association nationale des retraités fédéraux (Retraités fédéraux) est le plus important organisme national de défense des membres actifs et retraités de la fonction publique fédérale, des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada ainsi que des juges de nomination fédérale, de leurs partenaires et de leurs survivants.

Forte de 176 000 membres, dont plus de 60 000 vétérans et leurs familles, et 60 000 membres en Ontario, l'Association revendique des améliorations à la sécurité financière, à la santé et au bien-être de ses membres et des Canadiens depuis plus de 50 ans.

Retraités fédéraux a été surpris et s'inquiète d'apprendre la décision du gouvernement de l'Ontario d'éliminer le Programme des services de santé hors pays offert par l'Assurance-santé de l'Ontario.

Dans sa récente vérification, la vérificatrice générale a souligné que le Programme des services de santé hors pays offert par l'Assurance-santé de l'Ontario entraîne des coûts administratifs élevés et a recommandé que le gouvernement cherche des moyens de réduire les coûts administratifs. Retraités fédéraux convient que des mises à jour sont nécessaires pour améliorer nos soins de santé et est conscient de la nécessité de remédier aux inefficacités de ce programme. Toutefois, ni ces faits ni le rapport de la vérificatrice générale ne justifient une proposition visant à abolir le programme au grand complet.

Retraités fédéraux croit qu'un régime de soins de santé provincial doit offrir des soins accessibles et de qualité à ses résidents au meilleur rapport qualité-prix. Toutefois, l'élimination du programme pourrait mettre ces soins en danger. De plus, il est probable que l'élimination de ce programme soit interdite en vertu de la *Loi canadienne sur la santé*.

La *Loi canadienne sur la santé* énonce les exigences auxquelles les provinces et les territoires doivent satisfaire, y compris cinq critères qui visent les services de santé assurés. Selon le critère de



National Association
of Federal Retirees

Association nationale
des retraités fédéraux

transférabilité de la *Loi canadienne sur la santé*, nous croyons comprendre que les provinces et les territoires sont tenus de maintenir la couverture des services de santé assurés aux résidents pendant les absences temporaires à l'extérieur du pays, au taux de la province ou du territoire d'origine. Cette protection est offerte en cas de besoin urgent ou émergent lors d'un voyage d'affaires ou de vacances.

Nous reconnaissons qu'il est peu probable que le Programme des services de santé hors pays couvre entièrement les frais médicaux des Ontariens à l'étranger. Nous encourageons nos membres à souscrire une assurance voyage privée lorsqu'ils voyagent à l'extérieur du pays. Toutefois, l'élimination de la couverture médicale à l'étranger offert par l'Assurance-santé de l'Ontario a des conséquences pour les Ontariens, notamment des primes plus élevées pour l'assurance privée et des risques plus élevés pour ceux qui ne peuvent pas se permettre une assurance privée.

Cette mesure crée également un dangereux précédent et met en péril les soins de santé publics partout au pays. Nous ne voulons pas que d'autres provinces et territoires emboîtent le pas à l'Ontario.

Retraités fédéraux a écrit au gouvernement de l'Ontario pour lui demander de retirer cette proposition.

Nous demandons respectueusement que votre bureau examine également cette question à la lumière de la *Loi canadienne sur la santé* et encourage le gouvernement de l'Ontario à réexaminer l'élimination du Programme des services de santé hors pays de l'Assurance-santé de l'Ontario.

Cordialement,

Jean-Guy Soulière
Président, Association nationale des retraités fédéraux

C.c. L'honorable Filomena Tassi, C. P., députée, ministre des Aînés